

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**PROCES-VERBAL DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DELPECH. LENORMAND. SAURIN. VERDELET. VILA. ZEPHIR. Mmes CANTALOUBE. CASTAING. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES NEVETON-SANTAELLA. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CHAY (pouvoir M. SAURIN). M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI). M. DAUMONT (pouvoir M. CAMBOU). M. GUITARD (pouvoir Mme MARGUERES). M. MANHES (pouvoir Mme NEVETON-SANTAELLA). Mme MICHAUD (pouvoir Mme DEMAISON). Mme POUJADE (pouvoir M. VILA). Mme RAYNAL (pouvoir Mme ESTEVEZ). M. ROUSSEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DEMAISON

ORDRE DU JOUR

- 1/ Vote du Budget 2023.
- 2/ Révision des tarifs municipaux.
- 3/ Demande de subvention au Conseil Départemental et la CAF 31 pour la Maison d'Assistantes Maternelles.
- 4/ Questions diverses.

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
27	18	26
DATE DE CONVOCATION		
5 avril 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
5 avril 2023		

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

.../...

1/ VOTE DU BUDGET 2023

Monsieur le Maire fait un vaste tour d'horizon relatif au budget 2023, à savoir :

Suite aux deux séances du conseil municipal du 17 janvier et du 28 mars 2023 portant débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire soumet au conseil le présent projet de budget 2023 élaboré conformément aux directives données dans les délibérations précédentes.

Le contexte général.

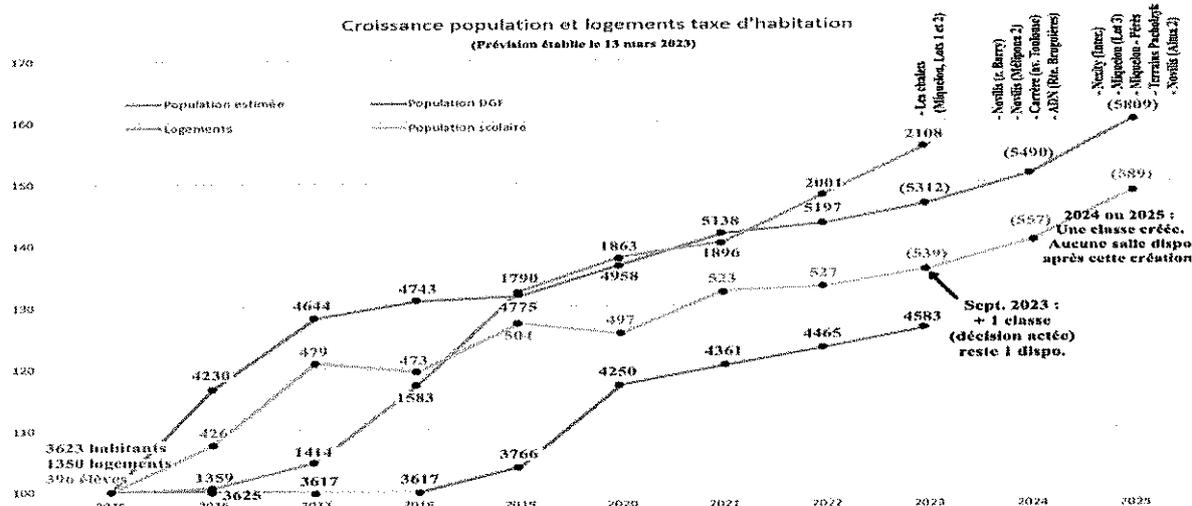
L'année 2022 a été marquée par une forte inflation qui s'est montée à 5,2 % selon les chiffres de l'INSEE, due à la situation internationale. Une forte inflation est attendue pour l'année 2023, qui se situerait autour de 5 % selon la dernière note conjoncturelle de l'INSEE. L'inflation générale cache cependant de fortes disparités dans certains secteurs de l'économie, qui pèsent bien plus lourd pour les collectivités territoriales, à commencer par les prix de l'énergie qui ont quadruplé. L'intervention de l'Etat, via son dispositif d'amortisseur, a permis de limiter cette hausse à « seulement » le double (+100%), ce qui est toujours appréciable, mais insuffisant pour éviter un déséquilibre important des budgets de fonctionnement de collectivités comme la nôtre.

Le contexte local.

L'agglomération toulousaine est toujours très dynamique et selon les documents d'urbanisme de Toulouse-Métropole accueille encore près de 9000 habitants par an. La commune de Gratentour, membre de Toulouse-Métropole et partie prenante de son Plan Local de l'Habitant, remplit sa part dans l'accueil de ses nouveaux habitants en permettant la construction de nouveaux logements. La conséquence de cette décision politique est la hausse de la population communale, tant au niveau de la population estimée par les services municipaux (courbe orange), corroborée par la hausse comparable des effectifs scolaires (courbe jaune) que celle du nombre de résidences principales constatée sur l'état fiscal 1386 bis TH (courbe grise). La hausse de la population légale de la commune (courbe bleue), notifiée chaque année au mois de décembre par insertion dans le journal officiel, est toujours en retard. Néanmoins, entre 2022 et 2023, la population officielle de la commune est passée de 4465 à 4583 habitants, soit une hausse de 2.6 %, qui n'est pas sans conséquence sur la hausse du budget de fonctionnement de la commune.

Cette hausse de population n'est pas non plus sans conséquence sur les investissements municipaux en matière scolaire. La commune dispose à l'heure où est rédigée cette note de deux salles de classe inoccupées. L'une d'elle le sera à la rentrée de septembre 2023 : par un courrier en date du 10 mars 2023, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de la Haute-Garonne a officiellement annoncé l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Thomas Pesquet à la prochaine rentrée. L'année suivante, c'est-à-dire en septembre 2024, il y a fort à parier que la même chose se produise compte-tenu de la hausse de population attendue. Ce sera le cas une fois de plus en septembre 2025 et il sera nécessaire à ce moment-là de disposer de nouveaux locaux scolaires – d'où la nécessité de programmer des travaux d'extension du groupe scolaire Thomas Pesquet, ce qui est le cas dans le présent budget.

.../...



Le budget de fonctionnement
Budget fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2022	Prévision BP	Chapitre	CA 2022	Prévision BP
002 : Restes de l'exercice précédent	-	-	002 : Restes de l'exercice précédent	227 527,83	133 924,81
011 : Charges à caractère général	975 206	1 215 476,74	013 : Atténuations de charges	174 974,42	210 922,73
012 : Charges de personnel	2 740 111	3 032 169,33	042 : Opérations d'ordre entre sections	386,00	386,00
014 : Atténuations de produits	34 421	32 000,00	70 : Produit des services	442 076,21	524 873,26
042 : Opérations d'ordre entre sections	-	-	73 : Impôts et taxes	2 983 624,25	3 182 802,71
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	-	-	74 : Dotations et participations	1 026 605,97	1 085 945,99
023 : Amortissements d'investissement	-	210 381,98	75 : Autres produits de gestion courante	23 229,30	57 500,00
65 : Autres charges de gestion courante	461 184	507 853,85	76 : Produits financiers	10,31	10,31
66 : Charges financières	54 591	64 319,62	77 : Produits exceptionnels	590 516,37	11 735,56
67 : Charges exceptionnelles	563 765	100,00	Total budgétaire :	5 468 950,66	5 208 101,37
68 : Amortissement des immobilisations	157 578	166 800,03			
Total budgétaire :	4 986 857,31	5 208 101,37		482 093,36	
Epargne nette :			15 850,42		

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 5 208 101,37 €. Il dégage un excédent de 210 381,98 € basculé en section d'investissement, et une épargne nette de 15 850 € qui correspond aux recettes réelles de fonctionnement (chapitres 013, 70, 73, 74, 75), moins les dépenses réelles de fonctionnement (chapitres 011, 012, 014, 65), l'intérêt de la dette (chapitre 66) et le capital de la dette en budget d'investissement (chapitre 16). La commune de Gratentour a longtemps connu une épargne nette négative ou nulle ; elle maintient son redressement financier malgré le contexte général difficile en affichant toujours une épargne nette significative.

Nous pouvons apporter les commentaires suivants sur les principaux chapitres.

En dépenses :

Chapitre 011 (Charges à caractère général) : 1 215 476,74 €

Ce chapitre est en forte hausse par rapport aux sommes constatées l'année passée sur le compte administratif qui étaient de 975 206,24 €, correspondant à une hausse de 240 270,50 € soit +24.6 %. C'est une hausse très importante. Cependant, la très grande partie de cette hausse est indépendante de la volonté de la commune :

- Hausse du coût de l'électricité : 130 000 €
- Hausse du coût du Gaz : 31 000 €
- Inflation générale hors électricité : 39 110 €
- Croissance des rationnaires cantine : 3 349 €

.../...

Soit 203 459 € (20.8 %) imposés à la commune. Il reste 36 811.5 € (3.8 %) qui correspondent à une demande des services, sur laquelle nous pouvons jouer. Il reste que la commune connaît une croissance de population de 2.6 %, ce qui correspondrait à 25 000 € de hausse de ses charges de fonctionnement hors inflation. Un seul service a présenté un budget en hausse significative : le pôle animation, qui reprend partiellement ses sorties extérieures après la crise sanitaire et amène un surcoût budgétaire dû au prix de ses séjours ainsi qu'au transport collectif. Le conseil municipal, lors du débat d'orientation budgétaire, a décidé d'accorder cette hausse et de ne pas chercher une source d'économie dans une dégradation du service public.

Chapitre 012 (Charges de personnel) : 3 012 169.13 €

La commune poursuit sa croissance et surtout la montée en puissance de l'encadrement de ses services, avec l'embauche récente d'un Directeur des Services Techniques. La croissance de l'effectif scolaire a conduit à l'embauche d'un agent supplémentaire au centre de loisirs.

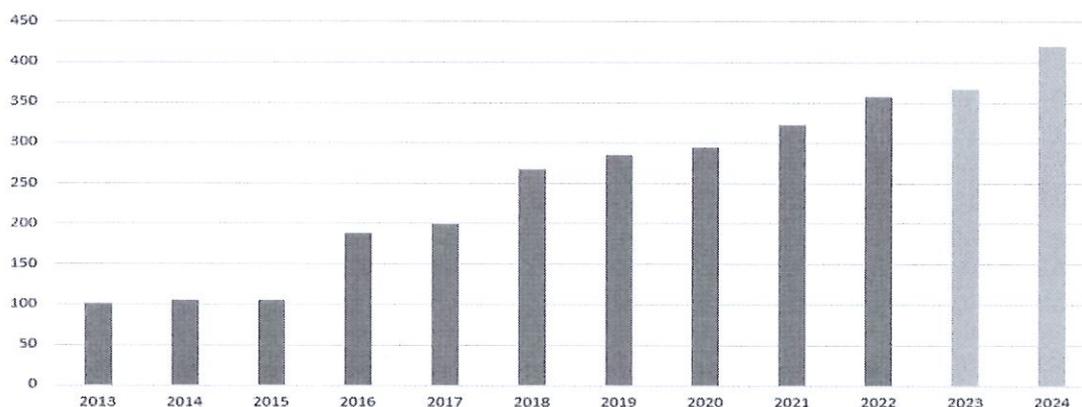
Du point de vue budgétaire, la commune anticipe une hausse du point d'indice de 3.2 % au mois de juillet prochain, en se basant sur la décision du gouvernement survenue l'année dernière.

L'effectif communal se porte désormais à 75 agents (70.5 équivalents temps plein), dont 3 de catégorie A (DGS, DGDS, Responsable pôle animation), 4 de catégorie B (DRH, Chef de poste de police, Responsable CTG, Animateur sportif) et 68 de catégorie C.

Chapitre 014 (Atténuations de produit) : 32 000 €

Ce chapitre, en diminution par rapport à l'année précédente, comprend la contribution de la commune au financement des communes moins favorisées fiscalement, ainsi de la pénalité pour non réalisation de logement sociaux selon les termes de la loi SRU. Ce dernier montant est en baisse car le nombre de logement sociaux de la commune (16.75 %) est en hausse :

Logements sociaux à Gratentour



Il est prévu de voir le stock de logements sociaux arriver à 420 en 2024, soit un taux de logements sociaux de 18.8 %, sachant que celui-ci était à 7.46 % en 2015.

Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) : 507 853,85 €.

Ce chapitre comprend 4 grands ensembles de dépenses :

- **L'indemnisation des élus du conseil municipal**, comprenant également les cotisations de retraite et frais de formation (128 180.52 €). Conformément à la législation faisant obligation aux communes de publier chaque année l'indemnisation de ses élus, le tableau communal est le suivant :

.../...

Tableau récapitulatif indemnisation des élus

Selon art. L2123-23 (Maire) et L 2123-24 (Adjoint) du CGCT : Maxi 55% Maire et 22 % pour 8 Adjoints

Indice sommital annuel au 1er janvier 2023 (IB 1027 -> IM 830) :		48306,2988		
NOM - Prénom	Grade/Statut	% de l'IB 1027	Indemn. mensuelle brute	Indem. annuelle brute
Delpech Patrick	Maire	55,00%	2 214,04	26 568,46
Agosti Dominique	1 ^{er} adjoint – Urbanisme, Travaux, Voirie, Réseaux	21,50%	865,49	10 385,85
Estevez Claudine	2 ^{ème} adjoint – Action sociale, Emploi, Logement, Solidarité	21,00%	845,36	10 144,32
Saurin Marc	3 ^{ème} adjoint – Communication, Culture, Démocratie locale	20,50%	825,23	9 902,79
Demaison Elisabeth	4 ^{ème} adjoint – Scolaire, Jeunesse, Petite enfance, PPMIS	20,50%	825,23	9 902,79
Cambou Alain	5 ^{ème} adjoint – Dvpt durable, Numérique, Café municipal	20,50%	825,23	9 902,79
Neveton-Santaella Jeanne	6 ^{ème} adjoint – Transport, Qualité de l'air, Sécurité incendie	20,50%	825,23	9 902,79
Guffard Christian	7 ^{ème} adjoint – Associations, Sport, Animations café municipal	10,00%	402,55	4 830,63
Marguerès Cathy	8 ^{ème} adjoint – Manifestations municipales, gestion des salles	10,00%	402,55	4 830,63
Verdelet Frédéric	Conseiller délégué – Développement économique, Marché	8,00%	322,04	3 864,50
Lenormand Benjamin	Conseiller délégué – Déchets, Gestion de l'eau (GEMAPI)	8,00%	322,04	3 864,50
Vila Bruno	Conseiller délégué – Réceptions, cérémonies, logistique	8,00%	322,04	3 864,50
Manbès Stéphane	Conseiller délégué – Télécom, énergie	7,50%	301,91	3 622,97
Moyenne adjoints et conseillers délégués (limite 22 %) :		22,00%	9 298,96	111 587,55

- Les pertes sur créances irrecoverables : 8 210.76 €
- Les contributions aux organismes intercommunaux : 127 896.29 €
- Les subventions versées. Sont inscrits :
 - 34 288.95 € à la caisse des écoles.
 - 27 277.94 € au CCAS de la commune
 - 181 999.39 € aux associations de droit privé de la commune, dont :
 - 105 818.64 € à la crèche des Diablotins.
 - 10 000 € au comité des fêtes.
 - 3 718 € à la coopérative scolaire maternelle Saquer.
 - 6 669 € à la coopérative scolaire élémentaire Saquer.
 - 3 536 € à la coopération scolaire Pesquet.
 - 19 477.75 € au comité du bassin d'emploi.
 - 32 780 € provisionnés pour les autres associations, dont la répartition interviendra dans une délibération prise dans un prochain conseil municipal.

En recettes :

Chapitre 002 (restes de l'exercice précédent) : 133 924.81 €

Le compte administratif 2022 laissait le budget principal avec un excédent de 482 093.35 €. Il est proposé d'affecter à cette somme 348 168.54 € au compte 1068 (recette d'investissement) pour combler le déficit d'investissement égal à la même somme. Il reste donc 133 924.81 € à inscrire en excédent antérieur de fonctionnement.

Chapitre 70 (produit des services) : 524 873.26 €

Forte hausse prévue, conformément à une décision adoptée lors du débat d'orientation budgétaire qui a opté pour une hausse de 5 % des tarifs communaux, afin de rattraper l'année avec une inflation ayant dépassé les 5%. Outre la hausse des tarifs, se rajoute sur ce budget une nouvelle recette qui est le produit de la location des salles de la salle festive rénovée.

.../...

Chapitre 73 (Impôts et taxes) : 3 182 802.71 €

Ce chapitre comprend :

- La fiscalité de la commune proprement dite. La commune perçoit en effet 3 taxes : la taxe foncière bâtie (principalement), la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation pour les seules résidences secondaires, plus un coefficient correcteur pour la perte de sa taxe d'habitation. Chaque taxe a une base fiscale sur laquelle le conseil municipal vote un taux. La base de la taxe foncière est passée de 4 057 000 à 4 478 000 €, soit une hausse importante de 10.3 % qui correspond à la revalorisation des bases fiscales décidée par la loi de finances (7.1 %) et la croissance naturelle des bases fiscales de la commune (3.2 %). A taux constant, cela amène un surcoût de recettes de 176 000 €... Qui est presque en totalité absorbé par la hausse du coût de l'énergie subi par la commune (160 000 €).

- En conformité avec la décision adoptée en débat d'orientation budgétaire, il est proposé d'augmenter d'un point le taux d'imposition de la taxe foncière locale, celui-ci passant de 41.90 à 42.90 %. Le produit fiscal de la commune serait le suivant :

Taxe	Base	Taux	Produit
Taxe Habitation	100 500 €	16.01 %	16 090.05 €
Taxe Foncière	4 478 000 €	42.90 %	1 921 062.00 €
Taxe Foncière Non Bâti	13 800 €	131.57 %	18 156.66 €
Coef correcteur perte Taxe Habitation :			231 191.00 €

Soit un produit de la fiscalité communale total de 2 189 499.71 €. A ce chiffre il faut encore ajouter :

- Les versements de Toulouse-Métropole, qui nous donne 739 055 € d'attribution de compensation (dépense obligatoire) et 254 248 € de dotation de solidarité communautaire (dépense facultative).

- Le produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, où 3 000 € sont provisionnés.

Chapitre 74 (Dotations de l'état) : 1 085 946 €

Ce chapitre concerne l'addition de toutes les dotations reçues par la commune de l'Etat et d'autres partenaires institutionnels.

La principale est la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui se monte cette année à 385 270 €, soit une hausse de 6.5 € par rapport à l'année dernière. Soulignons qu'il s'agit de la première fois depuis longtemps qu'une telle hausse intervient pour la commune... Néanmoins, il s'agit encore d'une baisse déguisée, si l'on considère l'addition de l'inflation générale (5%) à celle de la hausse de la population communale (2.6 %), soit 7.2 % à opposer aux 6.5 % de hausse.

Nous avons ensuite les aides de la Caisse d'Allocation Familiales de Haute Garonne, provisionnée cette année à 317 181.53 € compte-tenu de l'inflation.

Il y a enfin la compensation de la taxe additionnelle aux droits de mutation, qui a été provisionnée au même montant que l'année dernière, soit 259 858.22 €. Il s'agit d'un point sensible du budget car nous n'avons aucun indicateur sur son évolution, qui dépend du dynamisme des transactions immobilières locales... 201 089.30 € avaient été perçues en 2021 et 173 785.92 € en 2020.

Le solde des inscriptions à ce chapitre 123 636.23 € correspond à diverses autres aides, dont 38 675 € de dotation inflation accordée par l'Etat.

.../...

Le budget d'investissement

Budget investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2022	Prévision BP	Chapitre	CA 2022	Prévision BP
001 : Solde d'exécution reporté	-	348 168,54	001 : Solde d'exécution reporté	17 053,38	-
020 : Dépenses imprévues d'investissement	-	-	021 : Virement de section fonctionnement	-	210 381,98
041 : Opérations patrimoniales	386,00	386,00	024 : Produit des cessions	-	351 040,00
10 : Dotations fonds divers (remboursement)	1 429,00	-	040 : Opérations d'ordre entre sections	356 424,36	-
16 : Remboursement d'emprunts	219 751,08	214 671,24	041 : Opération patrimoniales	-	-
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations	-	-	10 : Dotations fonds divers et réserves	719 449,92	586 724,76
20-21-23 : Immobilisations	1 612 634,29	1 553 180,44	Dont FCTVA	167 384,37	202 251,22
27 : Autres immobilisations financières	220 000,00	-	Dont Taxe d'Aménagement et PUP	135 765,00	36 305,00
Total budgétaire :	2 054 200,37	2 116 406,22	Dont 1068	416 300,55	348 168,54
			13 : Subventions d'investissement	248 875,19	802 459,43
			16 : Emprunts et dettes assimilées	-	-
			21 : Terrain nus	206 650,64	-
Dettes en capital au 1er janvier 2023 :	2 564 218,52	-	27 : Autres immobilisations financières	-	-
Dettes en capital au 1er janvier 2024 :	2 373 547,28	-	28 : Amortissement des immobilisations	157 578,34	165 800,05
Chiffres hors rente viagère de M. Pascal (1 124 542,46 € de capital)	-	-	Total budgétaire :	1 706 031,83	2 116 406,22
Calcul de l'épargne nette prévisionnelle :	Sans excédent ant.	Avec excédent ant.			
Epargne de gestion :	294 841,28	428 766,00 €			
Epargne brute :	230 523,66	364 446,47 €			
Epargne nette :	-	149 775,23 €			

Le budget d'investissement s'équilibre à 2 116 406.22 €.

En recettes :

Chapitre 024 (Produit des cessions) : 351 040 €.

Ce chapitre comprend le solde de la vente du terrain près de la salle omnisport au promoteur Novilis (220 000 €) et le produit de la vente de la parcelle AH 02 (Miquelou), suite à l'aboutissement de la procédure judiciaire pour acquisition par la commune par prescription acquisitive (131 040 €).

Chapitre 10 (Dotations fonds diverses et réserves) : 586 724.76 €

Ce chapitre comprend le montant du FCTVA remboursé par l'état à la commune sur le montant de ses investissements de l'année antérieure (202 251.22 € évalués), celui de la Taxe d'Aménagement Majorée (36 305 € au minimum selon les services de Toulouse-Métropole), et l'affectation du résultat de l'excédent de fonctionnement (348 168.54 €).

Chapitre 13 (Subventions d'investissement) : 802 459.43 €.

Ce chapitre comprend 588 468.71 € de subventions attendues sur les divers opérations (dont le détail figure sur le fichier Excel fourni avec cette note, mais également le produit des Plans Urbains Partenariaux (PUP) que la commune espère encaisser pour cette année, à savoir :

- PUP SCI Bovilar avenue de Toulouse (Délibération du 29/03/2022) : 48 898 €.
- PUP Novilis rue du Barry (Délibération du 29/03/2022) : 86 783 €.
- Moitié du PUP Novilis rue de la Devine (Délib. Du 06/09/2022) : 34 659.17 €.
- Moitié du PUP ADN 22 rte de Bruguières (Délib du 21/02/2023) : 43 650.55 €.

En dépenses :

Chapitre 16 (remboursement du capital de la dette) : 214 671.24 €.

La dette en capital se monte à 2 564 218.52 € au 1^{er} janvier 2023, hors dette due à M. Pascal pour le financement de sa rente (1 124 542.46 €). Cette dette s'éteindra à son décès. La commune est peu endettée si l'on ramène son stock de dette à ses recettes de fonctionnement qui sont de l'ordre de 5 millions d'euros.

Chapitres 20, 21 et 23 (Immobilisations) : 1 553 180.44 €

Les principales opérations d'investissement, suite aux décisions adoptées au débat d'orientation budgétaire, sont les suivantes :

- Opération 2218 (Maison d'assistantes maternelles) : 450 852.13 €
- Opération 2114 (Hôtel de ville) : 312 790.74 €

.../...

Figurent également 237 080.67 € de solde d'opération anciennes :

-	Opération 1804 (Annexe mairie) :	102 195.23 €
-	Opération 1505 (Salle festive) :	85 033.60 €
-	Opération 2112 (Relais petite enfance) :	49 851.84 €

Deux opérations d'études d'investissements futurs sont provisionnées à hauteur de 154 400.50 € :

-	Opération 2216 (Rénovation école maternelle Saquer) :	100 000.00 €
-	Opération 2113 (Extension groupe scolaire Pesquet) :	54 400.00 €

Le reste (398 056.40 €) est composé principalement des opérations suivantes :

-	Opération 2313 (Zone sportive) :	64 388.40 €
-	Opération 2301 (Environnement et aire de jeux) :	52 297.10 €
-	Opération 2311 (Informatique) :	52 000.00 €
-	Opération 2309 (Effacement de réseaux) :	46 661.00 €
-	Opération 2303 (Mobilier scolaire et animation) :	43 453.00 €
-	Autres opérations :	139 256.90 €

Le budget Caisse des Ecoles

BP Caisse des Ecoles 2023

Budget fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Chapitre	CA 2022	BP 2023
002 : Restes de l'exercice précédent			002 : Restes de l'exercice précédent	8 964,39	7 183,65
011 : Charges à caractère général	33 367,14	40 162,46	74 : Dotations et participations	32 895,40	34 288,95
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	-		77 : Produits exceptionnels		
023 : Virement à section investissement			TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT :	41 859,79	41 472,60
68 : Amortissements	1 309,00	1 310,14			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :	34 676,14	41 472,60			

Budget investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Chapitre	CA 2022	BP 2023
001 : Solde d'exécution reporté	-	-	001 : Solde d'exécution reporté	4 056,59	5 365,59
21 : Immobilisations corporelles	-	6 675,73	021 : Virement de section investissement	-	-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :	-	6 675,73	10 : Fonds divers et réserves		
			28 : Amortissements	1 309,00	1 310,14
			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :	5 365,59	6 675,73

Le budget caisse des écoles s'équilibre à 41 472.60 € en fonctionnement et 6 675.73 € en investissement. Il est financé par une subvention de 34 288.95 € du budget général, conforme à sa méthode de calcul habituelle.

Le budget du café municipal

BP Café municipal 2023

Budget exploitation

Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2022	BP 2023	Chapitre	CA 2022	BP 2023
002 : Restes de l'exercice précédent			002 : Restes de l'exercice précédent	3 780,00	3 780,00
011 : Charges à caractère général	20 068,96	30 650,00	70 : Produit des services	27 390,93	
012 : Charges salariales		1 000,00	75 : Autres produits de gestion courante		41 510,00
65 : Autres charges de gestion courante	0,31	3,00	77 : Produits exceptionnels	54,18	
67 : Charges exceptionnelles	7 375,84	13 637,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT :	31 225,11	45 290,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :	27 445,11	45 290,00			

Pas de section investissement pour le budget café municipal

.../...

Le budget du café municipal s'équilibre à 45 290.00 € et n'appelle pas à de commentaires particuliers.

a) Affectation des résultats 2022 – Délibération n° 2023/26

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif de l'année 2022 laisse un excédent de fonctionnement, tant pour le budget général que pour les deux budgets annexes de la caisse des écoles et du café municipal.

Il propose de les affecter comme suit :

<u>Budget</u>	<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>Maintenu en fonctionnement</u>	<u>Compte 1068</u>
Général	482 093.35 €	133 924.81 €	348 168.54 €
Caisse des Ecoles	7 183.65 €	7 183.65 €	-
Café Municipal	3 780.00 €	3 780.00 €	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, décide d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

b) Fixation du taux d'imposition 2023 – Délibération n° 2023/27

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite aux décisions avalisées en débat d'orientation budgétaires, il est proposé d'augmenter d'un point le taux de la taxe foncière bâtie, laissant les autres taxes inchangées. Le taux des taxes locales sera désormais le suivant :

Taxe	Base notifiée	Taux voté	Produit
Taxe d'habitation (res.secondaires) :	100 500 €	16.01 %	16 090.05 €
Taxe foncière bâtie :	4 478 000 €	42.90 %	1 921 062.00 €
Taxe foncière non bâtie :	13 800 €	131.57 %	18 156.66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, décide de fixer pour 2023 les taux suivant les montants indiqués ci-dessus et charge le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision.

c) Vote du budget 2023 – Budget principal – Délibération n° 2023/28

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget Principal de la commune de l'exercice 2023. Celui-ci a été élaboré conformément aux directives votées lors des deux débats d'orientation budgétaire du 17 janvier et 28 mars dernier.

Il apparaît que le budget s'équilibre comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Budget principal	5 208 101.37 €	2 116 406.22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **adopte** :

- le Budget Principal pour l'exercice 2023 **par 26 voix pour**.

d) Vote du budget 2023 – Caisse des Ecoles – Délibération n° 2023/29

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget Caisse des Ecoles de la commune de l'exercice 2023. Celui-ci a été élaboré conformément aux directives votées lors des deux débats d'orientation budgétaire du 17 janvier et 28 mars dernier.

Il apparaît que le budget s'équilibre comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Caisse des Ecoles	41 472.60 €	6 675.73 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **adopte** :

- le Budget Caisse des Ecoles pour l'exercice 2023 **par 26 voix pour.**

e) Vote du budget 2023 – Café Municipal – Délibération n° 2023/30

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget Café municipal de la commune de l'exercice 2023. Celui-ci a été élaboré conformément aux directives votées lors des deux débats d'orientation budgétaire du 17 janvier et 28 mars dernier.

Il apparaît que le budget s'équilibre comme suit :

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Caisse des Ecoles	45 290.00 €	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **adopte** :

- le Budget Café municipal pour l'exercice 2023 **par 26 voix pour.**

f) Versement de subventions – Délibération n° 2023/31

Monsieur le Maire propose à l'assemble de voter les subventions suivantes, afin de permettre leur versement immédiat :

- 34 288.95 € à la Caisse des Ecoles.
- 27 277.94 € au CCAS.
- 105 818.64 € à l'association de la crèche « Les Diablotins ».
- 10 000.00 € au Comité des Fêtes.
- 3 718.00 € à la coopérative scolaire maternelle M. Saquer.
- 6 669.00 € à la coopérative scolaire élémentaire M. Saquer.
- 3 536.00 € à la coopérative scolaire du groupe T. Pesquet.
- 19 477.75 € du Comité du Bassin d'Emploi.

Il précise qu'une somme supplémentaire de 32 780 € est provisionnée sur le budget générale pour les autres associations sportives et culturelles de la commune et fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, accepte les propositions de son Maire et décide de voter les subventions précitées.

.../...

2/ TARIFS MUNICIPAUX – REVISION DE TARIFS – DELIBERATION N° 2023/32A

- La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2023/15 du 21 février 2023 ainsi que la délibération n° 2023/32 du 12 avril 2023 (suite à une erreur matérielle) -

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée de la nécessité de réviser les tarifs municipaux, afin notamment de rattraper l'inflation, comme décidé lors des précédentes séances de débat d'orientation budgétaire, et d'instituer un nouveau tarif sur l'animation méridienne suite à l'exigence de la CAF sur ce point. Un débat s'engage sur le montant de cette augmentation et les élus conviennent d'apporter une hausse de 10 % sur les tarifs périscolaires, en raison de la forte inflation et de la hausse du prix de revient du fournisseur cantine. Les autres tarifs municipaux seront augmentés de 5 %

Ces tarifs seraient les suivants :

Tarifs cantine - modulés de - 30 à + 30 % selon barème établi en fonction du Coefficient familial CAF (sauf adultes) :

Repas Maternelle :	3.81 €
Repas Primaire :	3.92 €
Repas Adulte :	6.38 €

Tarifs animation méridienne (modulés de - 30% à + 30 % selon barème CAF) :

Enfants de Gratentour :	0.40 €
Enfants extérieurs :	0.52 €

Tarifs service interclasse (matin et soir) - modulés de - 30 % à + 30 % selon barème CAF :

	1 à 7 présences	8 à 15 séances	15 séances et +
Interclasse - Gratentour :	3.20 €	23.70 €	31.35 €
Interclasse - Extérieurs :	4.73 €	31.35 €	39.01 €

NB : réduc.15 % au 2^{ème} enfant et 30 % pour le 3^{ème}.

Tarifs centre de loisirs - modulés de - 30% à + 30% selon barème CAF (sauf sortie) :

	Demi-journée	Journée	Semaine 2 enfants (5 journées hors repas)	Semaine 3 enfants et + (5 journées hors repas)	Sortie
CDL - Gratentour :	6.25 €	10.96 €	38.61 € par enfant	51.04 € par enfant	6.62 €
CDL extérieurs :	18.79 €	31.35 €	76.54 € par enfant	70.72 € par enfant	7.96 €

Tarifs Etude surveillée :

	1 à 2 séances	3 à 4 séances	5 à 8 séances	9 à 12 séances	13 séances et +
Etude surveillée, Gratentour :	12.34 €	24.02 €	29.65 €	36.44 €	43.25 €
Etude surveillée, extérieurs :	14.03 €	27.74 €	36.76 €	45.23 €	52.34 €

Maison des jeunes (Tarifs modulés selon barème CAF):

Inscription à l'année, Gratentour :	27.50 €
Inscription à l'année, extérieurs :	38.50 €
Activité méridienne collège :	3.47 €

Soutien scolaire : Gratuit

TARIF 1	2,30 €
TARIF 2	3,40 €
TARIF 3	4,60 €
TARIF 4	5,70 €
TARIF 5	6,05 €
TARIF 6	6,80 €
TARIF 7	9,00 €
TARIF 8	10,25 €

.../...

TARIF 9	13.55 €
TARIF 10	16.95 €
TARIF 11	18.05 €
TARIF 12	20.35 €
TARIF 13	22.55 €
TARIF 14	23.65 €
TARIF 15	24.75 €
TARIF 16	32.90 €

Les tarifs des séjours de vacances (avec hébergement extérieur) organisés font l'objet de délibérations spécifiques.

Destination Sports :

Forfait annuel cours de sport (Gratentourois) :	38.50 €
Forfait annuel cours de sport (extérieurs) :	60.50 €
Sport, marche :	Gratuit
Semaine multisport - 1 enfant :	74.20 € / Demi-journée 33.15 €
Semaine multisport - 2 enfants :	55.65 € par enfant / Demi-journée : 24.85 € par enfant
Semaine multisport - 3 enfants :	43.30 € par enfant / Demi-journée : 21.65 € par enfant

Tarifs Médiathèque

- Adulte : 10.50 €
- Enfant de – de 18 ans, demandeur d'emploi, RSA : Gratuit

Ces tarifs s'entendent pour les habitants de Gratentour. Pour les extérieurs à la commune, les tarifs sont doublés.

Livre perdu : remboursement du livre au prix coûtant + 5 €.

Droits de place forains :

Stand, par mètre linéaire :	8,40 €
Jeux enfantins :	42,00 €
Manège enfantin :	840,00 €
Entresort et circuit non couvert :	178,50 €
Grand métier :	262.50 €

Droits de place commerçants :

Abonnement place au marché, par jour : 0.78 € par m² occupé de surface de vente.

Place occasionnelle, par jour : 2.10 € par m² occupé de surface de vente.

Droits de place cirque : 42, 00 €

Manifestations communales :

Repas :

Adultes :	12,60 €
Enfants de – de 13 ans :	6,30 €

	Spectacle 1	Spectacle 2	Spectacle 3	Spectacle 4
Extérieurs :	16.00 €	21.00 €	26.00 €	30.00 €
Gratentourois :	14.00 €	18.00 €	21.00 €	24.00 €
Réduit :	10.00 €	13.00 €	14.00 €	16.00 €

Scolaires et périscolaire : 8.40 € - gratuité pour les accompagnants.

Tarif social : 2 €

Le tarif réduit s'applique pour les personnes âgées de 6 à 26 ans, les plus de 65 ans, les demandeurs d'emploi, familles nombreuses, groupes de plus de 10 personnes (sur justificatifs), et les personnes handicapées.

La gratuité est appliquée pour les enfants de moins de 6 ans et pour les accompagnants de personnes handicapées.

Le tarif social s'applique pour les personnes signalées par le CCAS.

.../...

Produits vendus :

Ballon :	1,00 €
Porteclé :	2,00 €
Stylo bois :	2,00 €
T-Shirt :	6,00 €
Casquette :	4,00 €

Nourriture :

Eau minérale :	1,00 €
Soda, jus, thé glacé :	1,50 €
Café :	1,00 €
Part de Gâteau :	1,00 €
Barre chocolatée :	0,50 €
Paquet de chips :	0,80 €
Sandwich jambon :	2,00 €
Hotdog :	2,50 €
Crêpe :	1,00 €
3 crêpes :	2,50 €
Gaufre sucre :	1,00 €
Gaufre chocolat :	1,50 €
Formule repas (sandwich, chips, boisson) :	4,00 €

Funéraire :

Concession trentenaire pour une tombe en pleine terre (1 m x 2 m) :	115 €
Concession trentenaire pour un caveau ou une fosse maçonnée (2 m x 3 m) :	525 €
Concession de quinze ans pour un caveau (1 m x 1 m) :	52 €
Monoplace :	2 080 €
Biplace :	2 770 €
Triplace :	3 150 €
Quadriplace :	3 675 €
Six places :	5 250 €
Case columbarium :	345 €
Caverne, 15 ans :	462 €
Vacations funéraires police :	32 €
Dépositaire :	Gratuit les 2 premiers mois, 21 €/ mois au-delà.

Location salles communales et prestations annexes :

	Gratentourais	Extérieurs	Jour de plus	Option ménage	Caution demandée
Salle A côté spectacle :	1 050 €	1 575 €	525 €	840 €	4 200 €
Salle A, avec usage des gradins :	1 155 €	1 730 €	525 €	1000 €	4 200 €
Salle A côté bar :	315 €	525 €	155 €	420 €	840 €
Salle B :	260 €	420 €	155 €	420 €	840 €
Usage de l'office :	105 €	155 €	-	210 €	840 €
Table :	6,30 €				
Chaise :	4,20 €				

* L'office n'est loué qu'avec une salle.

Divers :

Location véhicule municipal	34.70€ + caution de 300 €
Location sono ancienne	23.10 € + caution de 300 €
Repas 3 ^{ème} âge, extérieurs	Prix coûtant
Tonte, 1 heure	40,00 €
Tonte Centre Commercial du Barry	315,00 €
Débroussaillage	Prix coûtant + 10 %
Insert publicitaire dans le triptyque mensuel	365,00 €
Location d'un bloc de raccordement électrique	Gratuit + caution de 250 €
Fax :	0,20 €
Photocopie NB A4 :	0,18 €
Photocopie NB A3 :	0,40 €
Photocopie couleur A4 :	1,50 €
Photocopie couleur A3 :	2,50 €
Livre médiathèque réformé, adultes :	1,00 €
Livré médiathèque réformé, enfants :	0,50 €
Activités intergénérationnelles : atelier cuisine :	10,50 € pour les adultes
	8,40 € pour les enfants de – de 10 ans.

.../...

Jeu de clé d'une salle municipale :	Prix coûtant
Piège à frelons asiatiques, petit	15,75 €
Piège à frelons asiatiques, grand	31.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte la présente liste des nouveaux tarifs municipaux, précisant que ces tarifs s'appliqueront :

- au 9 mai 2023 pour l'animation de la pause méridienne, sous réserve des délais d'intervention de la société Abelium, prestataire du logiciel relatif à la gestion des services périscolaires,
- au 1^{er} juillet 2023 pour les droits de place commerçants,
- au 8 juillet 2023 pour les tarifs périscolaires (cantine, centre de loisirs) ainsi que pour la fête locale.
- immédiatement pour les autres tarifs – à l'exception des réservations de salles, bénéficiant de l'ancien tarif.

3/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA CAF 31 POUR LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Faisant suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du 23 mars 2023, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le montant du coût des travaux est fixé à 192 975.58 € HT.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de demander une subvention au Conseil Départemental de Haute-Garonne ainsi qu'à la Caisse d'Allocation Familiales pour cette opération d'investissement communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour**, décide de demander au Conseil Départemental de Haute-Garonne ainsi qu'à la Caisse d'Allocation Familiales une subvention relative à la création d'une Maison d'Assistants Maternelles.

4/ QUESTIONS DIVERSES

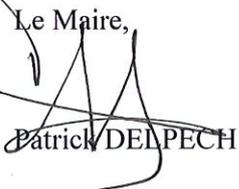
- a) **Règlement amiable du contentieux Cravero – Point ajourné.**
- b) **Tirage au sort des jurés d'assises.**

Ont été tirés au sort les jurés d'assises suivants :

- Françoise CADORET épouse CHABEINEIX
- Sébastien GRANIER
- Maurice LETOT
- Guillaume MARY
- PAOLPI Jean-Christophe
- Alain CAMBOU
- AAZZABI Myriam
- Florian ALVES
- David NARDIN
- Jérôme LAFITTE
- Elisabeth THEBE épouse AILLOUD
- Guillaume MARTY
- John DIMBA

- FIN DE LA SEANCE -



Le Maire,

 Patrick DELPECH

MAIRIE DE GRATENTOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

N° des délibérations	Date d'examen de la délibération	objet	Etat (Approuvée/Ajournée/Rejetée)
2023/26	11/04/2023	Affectation des résultats 2022	Approuvée
2023/27	11/04/2023	Fixation du taux d'imposition 2023	Approuvée
2023/28	11/04/2023	Vote du budget 2023 – Budget principal	Approuvée
2023/29	11/04/2023	Vote du budget 2023 – Caisse des Ecoles	Approuvée
2023/30	11/04/2023	Vote du budget 2023 – Café Municipal	Approuvée
2023/31	11/04/2023	Versement de subventions	Approuvée
2023/32	11/04/2023	Tarifs municipaux – Révision de tarifs	Annulée
2023/32A	11/04/2023	Tarifs municipaux – Révision de tarifs	Approuvée
2023/33	11/04/2023	Demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de la CAF 31 pour la Maison d'Assistantes Maternelles	Approuvée

Fait à Gratenour, le 19 avril 2023.



Le Maire,

Patrick DELPECH

